VILLE DE VARENNES **6 OCTOBRE 2026**
SÉANCE ORDINAIRE **20 H**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Varennes, tenue le mardi 6 octobre 2026, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Frederick Groulx, Marc-André Savaria, Carine Durocher, Caroline Charland, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absences motivées : Mesdames les conseillères Geneviève Labrecque et Natalie Parent

Sont également présents : M. Pierre-Guy Dallaire, *directeur général par intérim*
Mme Mylène Rioux, *directrice adjointe des Services juridiques et greffière*

- Remise des mérites « Varennes en fleur »

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande de suivi concernant les dépenses engagées dans le cadre du projet de construction d'une rue industrielle visé par le règlement 964-1 abrogeant le règlement 964 décrétant la réalisation de travaux de services professionnels pour la construction d'une rue industrielle pour desservir les lots originaires 6 224 126 et 6 224 955 (secteur Pétromont) et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 022 000 $ pour en acquitter le coût;
- Dépôt d'un document à l'intention des membres du conseil concernant le projet de reconstruction et de mise en valeur de la maison Hébert-Jodoin;
- Demande de précisions quant au dépôt d'une plainte officielle à la Commission municipale du Québec;
- Demande de précisions concernant l'abrogation du règlement numéro 964 décrétant la réalisation de travaux de services professionnels pour la construction d'une rue industrielle pour desservir les lots originaires 6 224 126 et 6 224 955 (secteur Pétromont) et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 022 000 $ pour en acquitter le coût;
- Demande de précisions quant à la nomination d'un directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement par intérim;
- Demande d'information concernant l'octroi d'un contrat pour des travaux de construction d'un réservoir sanitaire au parc de la Commune;
- Demande d'information concernant l'octroi d'un contrat pour la réalisation d'un rapport et d'études en lien avec la réfection du ponceau du chemin de la Butte-aux-Renards.

Fin de la première période de questions.

DÉPÔTS

Dépôt – Mouvement de personnel

La greffière prend acte du dépôt du *Rapport de mouvement de personnel – Embauches du personnel* numéro MP-2026-10 préparé par le Service des ressources humaines en date du 29 septembre 2026.

Dépôt – Procès-verbal de correction – Subvention au Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale de la MRC de Marguerite-D'Youville
82, rue Sainte-Anne

La greffière dépose le procès-verbal de correction de la résolution 2026-207.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2026-267 **Approbation du procès-verbal**
Séance ordinaire 14 septembre 2026

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2026, tel que présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2026-268 **Approbation du procès-verbal**
Séance extraordinaire 21 septembre 2026

IL est proposé par madame la conseillère Caroline Charland
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 septembre 2026, tel que présenté par le directeur des Services juridiques et greffier adjoint.

ADOPTÉE.

2026-269 **Approbation des comptes – Septembre 2026**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D’APPROUVER la liste des comptes à payer, soit 4 328 168,30 $ au fonds d’administration, 3 285 086,93 $ au fonds des dépenses en immobilisations, pour un total de 7 613 255,23 $, préparée et déposée par la directrice du Service des finances et trésorière pour la période suivante : septembre 2026.

Certificat de la trésorière numéro 4132

ADOPTÉE.

2026-270 **Demande d’autorisation de transferts budgétaires pour 2026**

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s’avèrent nécessaires en cours d’année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D’ACCEPTER des transferts budgétaires pour l’année 2026 de 326 745 $ au fonds d’administration et de 44 746 $ en projets d’investissements, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 29 septembre 2026 et joints à la présente.

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

2026-271 **Annulation du solde résiduaire au règlement d’emprunt 991 décrétant des travaux d’aménagement d’un terrain de pétanque couvert au parc du Pré-Vert et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n’excédant pas 900 000 $ pour en acquitter le coût**

CONSIDÉRANT l’entrée en vigueur du règlement 991 décrétant des travaux d’aménagement d’un terrain de pétanque couvert au parc du Pré-Vert et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n’excédant pas 900 000 $ pour en acquitter le coût, le 6 janvier 2025;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-238 adoptée à la séance ordinaire du 8 septembre 2026 affectant la dépense autrement que par le financement décrété au règlement d’emprunt 991;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes a entièrement réalisé l’objet du règlement 991, totalisant ainsi une dépense de 1 142 159 $, qui apparaît à l’annexe de la présente résolution, selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT que le règlement 991 n’a aucunement été financé de façon permanente;

CONSIDÉRANT qu’il existe pour ce règlement un solde non contracté du montant de l’emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l’Habitation (ci-après le « MAMH ») et qui ne peut être utilisé à d’autres fins;

CONSIDÉRANT que le financement de ce solde n’est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du MAMH;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier le règlement 991, identifié à l'annexe, pour ajuster le montant de l'emprunt à 0 $ et approprier la totalité du règlement provenant du surplus accumulé non affecté de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE MODIFER le règlement 991 décrétant des travaux d'aménagement d'un terrain de pétanque couvert au parc du Pré-Vert et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 900 000 $ pour en acquitter le coût, identifié à l'annexe, de la façon suivante :

1. Par le remplacement du montant de l'emprunt par le montant indiqué sous la colonne « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;

2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter la totalité du règlement, la Ville de Varennes affecte de son surplus accumulé non affecté la somme indiquée sous la colonne « Fonds général »;

D'INFORMER le MAMH que le pouvoir d'emprunt du règlement identifié à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ce règlement par la présente résolution;

DE DEMANDER au MAMH d'annuler dans ses registres le solde résiduaire mentionné à l'annexe;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au MAMH.

ADOPTÉE.

A-2026-40 **Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 992-1 modifiant le règlement 992 décrétant des travaux de construction d'un réservoir de rétention sanitaire au parc de la Commune et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 840 000 $ pour en acquitter le coût afin d'augmenter l'emprunt à 3 890 000 $**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 992-1 modifiant le règlement 992 décrétant des travaux de construction d'un réservoir de rétention sanitaire au parc de la Commune et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 840 000 $ pour en acquitter le coût afin d'augmenter l'emprunt à 3 890 000 $.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

A-2026-41 **Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1012 sur la gestion contractuelle**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 1012 sur la gestion contractuelle.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

2026-272 **Adoption finale – Règlement numéro 711-16 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de prévoir spécifiquement des pénalités relatives aux travaux de remblais et de déblais ainsi que d'uniformiser les démarches administratives lors du calcul du montant de ces pénalités**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2026;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement numéro 711-16 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de prévoir spécifiquement des pénalités relatives aux travaux de remblais et de déblais ainsi que d'uniformiser les démarches administratives lors du calcul du montant de ces pénalités.

ADOPTÉE.

2026-273 **Adoption – Règlement 886-1 modifiant le règlement 886 décrétant l'acquisition d'immeubles dans le centre-ville et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 4 000 000 $ pour en acquitter le coût afin de réduire l'emprunt et la dépense à un montant de 2 975 000 $**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2026;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 886-1 modifiant le règlement 886 décrétant l'acquisition d'immeubles dans le centre-ville et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 4 000 000 $ pour en acquitter le coût afin de réduire l'emprunt et la dépense à un montant de 2 975 000 $.

ADOPTÉE.

2026-274 **Adoption – Règlement 902-1 abrogeant le règlement 902 décrétant le redimensionnement de la digue à la rampe de mise à l'eau au parc de la Commune et la préparation de travaux de dragage et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 250 000 $ pour en acquitter le coût**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2026;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Charland
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 902-1 abrogeant le règlement 902 décrétant le redimensionnement de la digue à la rampe de mise à l'eau au parc de la Commune et la préparation de travaux de dragage et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 250 000 $ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2026-275 **Adoption – Règlement 926-1 abrogeant le règlement 926 décrétant la reconstruction et la mise en valeur de la Maison Hébert-Jodoin et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 1 400 000 $ pour en acquitter le coût**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2026;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

Madame la conseillère Carine Durocher demande à monsieur le maire Martin Damphousse d'ouvrir le vote sur cette question.

Monsieur le maire Martin Damphousse appelle le vote :

Pour : Mesdames et messieurs les conseillers Frederick Groulx, Marc-André Savaria, Caroline Charland et Brigitte Collin

Contre : Madame la conseillère Carine Durocher et monsieur le conseiller Gaétan Marcil

IL est résolu majoritairement :

D'ADOPTER le règlement 926-1 abrogeant le règlement 926 décrétant la reconstruction et la mise en valeur de la Maison Hébert-Jodoin et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 1 400 000 $ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

2026-276 **Adoption – Règlement 964-1 abrogeant le règlement 964 décrétant la réalisation de travaux de services professionnels pour la construction d'une rue industrielle pour desservir les lots originaires 6 224 126 et 6 224 955 (secteur Pétromont) et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 022 000 $ pour en acquitter le coût**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2026;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 964-1 abrogeant le règlement 964 décrétant la réalisation de travaux de services professionnels pour la construction d'une rue industrielle pour desservir les lots originaires 6 224 126 et 6 224 955 (secteur Pétromont) et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 022 000 $ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2026-277 **Adoption – Règlement 972-1 abrogeant le règlement 972 décrétant la réalisation de travaux de gainage d'aqueduc et d'aménagement sur une partie de la rue Quévillon et un emprunt n'excédant pas 3 800 000 $ pour en acquitter le coût**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2026;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Charland
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 972-1 abrogeant le règlement 972 décrétant la réalisation de travaux de gainage d'aqueduc et d'aménagement sur une partie de la rue Quévillon et un emprunt n'excédant pas 3 800 000 $ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2026-278 **Adoption – Règlement 985-11 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin d'apporter des modifications à certaines annexes**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2026;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 985-11 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin d'apporter des modifications à certaines annexes.

ADOPTÉE.

2026-279 **Adoption premier projet – P.P.C.M.O.I. nº 2026-077**
Permettre l'aménagement d'un triplex dans un bâtiment principal comportant un étage et permettre l'aménagement d'une aire de stationnement
83, rue Beauchemin

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (ci-après nommé « P.P.C.M.O.I. ») présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un triplex dans un bâtiment principal comportant un étage et permettre l'aménagement d'une aire de stationnement;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal est composé de deux unités d'habitation qui sont en structure juxtaposées;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à aménager une troisième unité au niveau du sous-sol;

CONSIDÉRANT que la demande consiste également à élargir l'entrée de stationnement située dans la cour avant du côté gauche du terrain afin de desservir la nouvelle unité d'habitation accessoire;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la grille des usages et normes applicables à la zone H-615 n'autorise les habitations familiales que dans des bâtiments comportant deux étages;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2026-080 du 15 septembre 2026, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser en partie ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 2026-077 afin de permettre l'aménagement d'un triplex dans un bâtiment principal d'un étage malgré les dispositions de la grille des usages et normes applicables à la zone H-615 qui n'autorise les habitations familiales que dans des bâtiments comportant deux étages, le tout selon le plan concept daté du 6 août 2026, version 3 et déposé par le requérant;

QUE l'autorisation soit conditionnelle au respect des dispositions règlementaires applicables à la plantation d'arbres sur le terrain;

DE REFUSER la demande visant à autoriser l'agrandissement de l'aire de stationnement existante de manière qu'elle occupe 69 % de la superficie de la cour avant, alors que l'article 110 du Règlement de zonage numéro 707 prévoit qu'une aire de stationnement ne peut excéder 50 % de la superficie de cette cour.

ADOPTÉE.

2026-280 **Adoption finale**
Permettre la construction d'un projet de redéveloppement à des fins résidentielles
Lots 6 003 665 et 6 003 666 – Rue Riendeau

CONSIDÉRANT le projet de redéveloppement à des fins résidentielles visant la construction de 5 bâtiments principaux multifamiliaux sur les lots 6 003 665 et 6 003 666 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, comprenant chacun entre 56 et 94 logements;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 11 juin 2026 du projet de loi 22 permettant à une municipalité d'autoriser par résolution sous conditions, un projet immobilier comportant au moins trois logements et qui déroge à la règlementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2026-059 du 7 juillet 2026, le comité consultatif d'urbanisme a analysé le projet et s'est assuré de respecter les conditions du projet de loi 22, ainsi que les critères d'évaluation de l'article 22 du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 807 ainsi que du règlement 848 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 28 septembre 2026 afin d'expliquer le projet de construction et entendre tout personne ou organisme désirant s'exprimer à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx
APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le projet de construction de 5 bâtiments multifamiliaux sur les lots 6 003 665 et 6 003 666 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, selon les plans datés du 25 juin 2026, version 3 et déposés par les requérants et conditionnellement à l'obtention d'un permis de construction, ainsi que toute autorisation municipale normalement requise dans le cadre de la réalisation du projet.

ADOPTÉE.

2026-281 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2026-071**
Permettre la modification des enseignes murales et de l'enseigne détachée
1797, route 132
SAQ

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification des enseignes murales et de l'enseigne détachée situées au 1797, route 132 en remplaçant les enseignes murales par des enseignes composées de lettres

détachées sur un panneau en aluminium ainsi qu'en remplaçant l'enseigne détachée par une nouvelle enseigne d'une dimension de 1,5 mètres sur 3 mètres;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-087 du comité consultatif d'urbanisme datée du 15 septembre 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. nº 2026-071 afin de permettre la modification des enseignes murales et de l'enseigne détachée en remplaçant les enseignes murales par des enseignes composées de lettres détachées sur un panneau en aluminium ainsi qu'en remplaçant l'enseigne détachée par une nouvelle enseigne d'une dimension de 1,5 mètres sur 3 mètres, situées au 1797, route 132, dans la zone M-516, le tout, selon le plan déposé par les requérants et daté du 9 juillet 2026, version 3.

ADOPTÉE.

2026-282 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2026-078**
Régulariser la modification d'une enseigne détachée
2060, route Marie-Victorin
Revolutionair

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de régulariser la modification d'une enseigne détachée située au 2060, route Marie-Victorin, dont la section d'affichage a été remplacée par un panneau de plexiglas;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-088 du comité consultatif d'urbanisme datée du 15 septembre 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande sous conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. nº 2026-078 afin de régulariser la modification d'une enseigne détachée dont la section d'affichage a été remplacée par un panneau de plexiglas le 4 juin 2026, située au 2060, route Marie-Victorin, dans la zone C-602, conditionnellement à ce que le fond de l'enseigne soit remplacé par une couleur blanche.

ADOPTÉE.

2026-283 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2026-079**
Permettre la modification d'un bâtiment principal commercial
2386, route Marie-Victorin
Varennes Pizzeria

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal commercial situé au 2386, route Marie-Victorin en remplaçant le revêtement de vinyle existant par un revêtement en blocs de maçonnerie;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-089 du comité consultatif d'urbanisme datée du 15 septembre 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Charland
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. nº 2026-079 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal commercial en remplaçant le revêtement de vinyle existant par un revêtement de blocs de maçonnerie, situé au 2386, route Marie-Victorin, dans la zone C-612, le tout, selon le plan déposé par les requérants et daté du 10 juillet 2026, version 1.

ADOPTÉE.

2026-284 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2026-080**
Permettre l'aménagement d'une unité d'habitation accessoire intégrée au bâtiment principal
27, rue du Chaland

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre l'aménagement d'une unité d'habitation accessoire intégrée au bâtiment principal situé au 27, rue du Chaland en ajoutant un étage au-dessus du garage existant;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-091 du comité consultatif d'urbanisme datée du 15 septembre 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Frederick Groulx
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. nº 2026-080 afin de permettre l'aménagement d'une unité d'habitation accessoire intégrée au bâtiment principal en ajoutant un étage au-dessus du garage existant, situé au 27, rue du Chaland, dans la zone H-519, le tout, selon les plans déposés par les requérants et datés du 19 août 2026, version 6.

ADOPTÉE.

2026-285 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2026-081**
Permettre l'installation d'une enseigne murale et la modification d'une enseigne détachée
1629, route 132
Groupe Farhat

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre l'installation d'une enseigne murale et la modification d'une enseigne détachée, située au 1629, route 132, en installant une enseigne murale d'une dimension de 120 sur 36 pouces, composés d'un panneau d'aluminium de couleur noire ainsi qu'en intégrant une nouvelle section d'affichage dans la partie inférieure de l'enseigne détachée;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-086 du comité consultatif d'urbanisme datée du 15 septembre 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. nº 2026-081 afin de permettre l'installation d'une enseigne détachée et la modification d'une enseigne détachée en installant une enseigne murale d'une dimension de 120 sur 36 pouces, composée d'un panneau d'aluminium de couleur noire ainsi qu'en intégrant une nouvelle section d'affichage dans la partie inférieure de l'enseigne détachée, situées au 1629, route 132, dans la zone C-229, le tout, selon les plans déposés par les requérants et datés du 14 juillet 2026, version 1.

ADOPTÉE.

2026-286 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2026-084**
Permettre la modification d'un bâtiment principal commercial
328-344, boulevard de la Marine

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal commercial situé au 328-344, boulevard de la Marine en remplaçant le revêtement extérieur situé à la base du mur de la façade principale sur une hauteur de 60 centimètres;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-084 du comité consultatif d'urbanisme datée du 15 septembre 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. nº 2026-084 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal commercial en remplaçant le revêtement extérieur situé à la base du mur de la façade principale sur une hauteur de 60 centimètres, situé au 328-344, boulevard de la Marine, dans la zone C-564, le tout, selon le plan déposé par les requérants et daté du 21 juillet 2026, version 2.

ADOPTÉE.

2026-287 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2026-087**
Permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel
143, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel situé au 143, rue Sainte-Anne en remplaçant les ouvertures sur la partie d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-081 du comité consultatif d'urbanisme datée du 15 septembre 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Frederick Groulx
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. nº 2026-087 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel en remplaçant les ouvertures sur la partie d'origine du bâtiment, situé au 143, rue Sainte-Anne, dans la zone H-631, le tout, selon la soumission déposée par les requérants et datée du 15 mai 2026.

ADOPTÉE.

2026-288 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2026-089**
Permettre la construction d'un perron en cour latérale
56, rue Massue

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la construction d'un perron en cour latérale situé au 56, rue Massue en remplaçant celui actuellement situé à l'arrière de l'entrée de service;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-083 du comité consultatif d'urbanisme datée du 15 septembre 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. nº 2026-089 afin de permettre la construction d'un perron en cour latérale en remplaçant celui actuellement situé à l'arrière de l'entrée de service, situé au 56, rue Massue, dans la zone H-632, le tout, selon la demande de permis déposée par les requérants et datée du 13 août 2026, version 1.

ADOPTÉE.

2026-289 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2026-090**
Permettre la modification d'une enseigne murale et d'une enseigne détachée
325, boulevard de la Marine
Dépanneur Voisin

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'une enseigne murale et d'une enseigne détachée située au 325, boulevard de la Marine en remplaçant le plexiglas de celles-ci;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-085 du comité consultatif d'urbanisme datée du 15 septembre 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande sous conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. nº 2026-090 afin de permettre la modification d'une enseigne murale et d'une enseigne détachée en remplaçant le plexiglas de celles-ci, situées au 325, boulevard de la Marine, dans la zone C-502, le tout, selon le plan déposé par le requérant, et daté du 8 septembre 2026, version 2 conditionnellement à ce que les enseignes avec du lettrage bleu portant les mentions « Diesel » et « Lave-auto » soient remplacées pour des enseignes avec du lettrage noir.

ADOPTÉE.

2026-290 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2026-092**
Permettre la construction d'un bâtiment principal résidentiel
334, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la construction d'un bâtiment principal résidentiel situé au 334, rue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-082 du comité consultatif d'urbanisme datée du 15 septembre 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. nº 2026-092 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel, situé au 334, rue Sainte-Anne, dans la zone H-644, le tout, selon le plan déposé par les requérants et daté du 24 août 2026, version 2.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2026-291 **Octroi de contrat – Travaux de construction d'un réservoir sanitaire au parc de la Commune**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public SGN-2026-0902 pour la réalisation de travaux d'infrastructure d'assainissement dans le parc de la Commune afin de répondre aux besoins engendrés par les futurs développements immobiliers prévus dans le secteur du centre-ville, publié sur SÉAO le 8 juillet 2026;

CONSIDÉRANT la réception de sept (7) soumissions aux montants suivants incluant les taxes :

- Mécanique mobile L'Éclair inc. FASRS Excavation M. Leclerc	4 064 052,14 $
- 175784 Canada inc.	4 257 777,00 $
- Entreprises G.N.P. inc.	4 271 057,27 $
- Excavation E.S.M. inc.	4 289 089,53 $
- Les Excavations Lafontaine inc.	4 652 078,45 $
- Excavation Civilpro inc.	4 660 533,00 $
- Les Entreprises Michaudville inc.	4 671 000,00 $

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie en date du 9 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Charland
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat de 4 064 052,14 $, incluant 10 % d'imprévus et les taxes, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Mécanique mobile L'Éclair inc. FASRA Excavation M. Leclerc pour la réalisation de travaux d'infrastructure d'assainissement dans le parc de la Commune afin de répondre aux besoins engendrés par les futurs développements immobiliers prévus dans le secteur du centre-ville, conformément à sa soumission datée du 25 août 2026 et conditionnellement à l'approbation du *Règlement 992-1 modifiant le règlement 992 décrétant des travaux de construction d'un réservoir de rétention sanitaire au parc de la Commune et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 840 000 $ pour en acquitter le coût afin d'augmenter l'emprunt à 3 890 000 $.*

Certificat de la trésorière numéro 4128

ADOPTÉE.

2026-292 **Octroi de contrat – Rapport et études – Réfection du ponceau du chemin de la Butte-aux-Renards**

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à une évaluation approfondie des différents scénarios d'intervention afin d'identifier une solution de réfection du ponceau qui soit à la fois sécuritaire, durable, réalisable dans les meilleurs délais et la plus avantageuse possible pour les citoyens de Varennes sur les plans technique, réglementaire et financier;

CONSIDÉRANT que le chemin de la Butte-aux-Renards constitue l'accès principal à la carrière exploitée par CRH Canada et supporte une circulation importante de véhicules lourds liés aux activités d'extraction et de transport des matériaux;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à des demandes de prix auprès de firmes spécialisées en ingénierie ainsi qu'en environnement, agronomie et accompagnement réglementaire afin d'évaluer les différents scénarios d'intervention possibles et les autorisations gouvernementales requises;

CONSIDÉRANT que la firme CONSUMAJ a présenté une offre intégrée regroupant les expertises en génie, en environnement et en agronomie nécessaires à la réalisation du mandat;

CONSIDÉRANT que cette dépense peut être assumée à même le fonds des carrières et sablières, lequel a notamment pour objet de financer la réfection et l'entretien des voies publiques utilisées dans le cadre des activités d'exploitation des carrières et sablières;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale en date du 1er octobre 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D’OCTROYER à CONSUMAJ inc. un contrat de 137 970 $, taxes incluses, pour l'analyse des scénarios d'intervention, l'accompagnement réglementaire et la réalisation des études requises pour la réfection ou le remplacement du ponceau situé sous le chemin de la Butte-aux-Renards;

D’AFFECTER cette dépense au fonds des carrières et sablières.

Certificats de la trésorière numéro 4133

ADOPTÉE.

2026-293 **Projets 2026 affectés au fonds de parcs et terrains de jeux – Installation de panneaux de pointage au Boulodôme**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-238 adoptée à la séance ordinaire du 8 septembre 2025 affectant le paiement du contrat pour la conception et la construction de terrains de pétanque couverts au surplus accumulé non affecté et au fonds de parc et de terrains de jeux;

CONSIDÉRANT la nécessité d’installer 8 panneaux de pointage et un panneau de rallongement au Boulodôme;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie en date du 22 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D’AUTORISER la fourniture et l’installation de 8 panneaux de pointage et un panneau de rallongement au Boulodôme, au montant de 8 025,26 $, taxes incluses;

D’AFFECTER cette dépense au fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificats de la trésorière numéro 4131

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-294 **Dépôt d’une plainte officielle à la Commission municipale du Québec**

CONSIDÉRANT que des opinions juridiques strictement confidentielles, propriétés de la Ville de Varennes, ont été transmises et publiées dans le Journal de Montréal ou sur des sites opérés par Québécor Media en avril 2026;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal, le 13 avril 2026, a mandaté la direction générale à mener une enquête pour faire la lumière sur une possible transmission illégale de documents confidentiels;

CONSIDÉRANT que la firme Sirco a été mandatée pour réaliser cette enquête;

CONSIDÉRANT que les conclusions, hors de tout doute raisonnable, d’un rapport d’enquête ont été soumises de façon confidentielle par la firme Sirco au conseil municipal le 21 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉPOSER, au nom du conseil municipal, une plainte officielle à la Commission municipale du Québec;

D'AUTORISER le directeur général par intérim à transmettre à la CMQ le rapport d'enquête confidentiel de Sirco (sous les numéros: 260526-100E-101RR-102D1) ainsi que tous autres documents pertinents.

ADOPTÉE.

2026-295 **Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement par intérim Nomination**

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Dominic Scully, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement le 24 septembre 2026;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la continuité de la direction et des activités du Service de l'urbanisme et de l'environnement jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur;

CONSIDÉRANT que monsieur Karl Wayland occupe le poste de Chef de division - Permis et inspections du Service de l'urbanisme et de l'environnement depuis le 19 avril 2022 et détient plusieurs années d'expérience en milieu municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER monsieur Karl Wayland à titre de directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement par intérim, rétroactivement au 24 septembre 2026, et ce, jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur;

D'APPROUVER les conditions salariales applicables à cette nomination par intérim, telles que prévues à l'annexe jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-296 **Régie intermunicipale de police Richelieu–Saint-Laurent Budget et quote-part 2027**

CONSIDÉRANT que le 22 septembre 2026, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2027;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le budget 2027 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son conseil d'administration le 22 septembre 2026;

D'AUTORISER le paiement de la quote-part d'un montant de 6 216 475 $ pour l'année 2027.

ADOPTÉE.

2026-297 **Calendrier des activités des membres du conseil – Octobre 2026**
Autorisation de dépenses

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les dépenses reliées à la présence des élus aux différentes activités, répertoriées au calendrier pour le mois d'octobre 2026, tel qu'annexé à la présente.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande de précisions concernant certains échanges tenus lors de la période de questions de la séance ordinaire du 14 septembre 2026;
- Demande d'information quant au déroulement de la parole aux conseillers;
- Demande de précisions quant à l'augmentation du compte de taxes de certains établissements commerciaux situés sur le territoire de la Ville;
- Demande de précisions concernant le projet de construction de la nouvelle caserne;
- Demande de précisions quant aux échanges entre certains membres du conseil et la Commission municipale du Québec dans le cadre d'une enquête;
- Demande de précisions concernant les travaux visés par le règlement 972-1 abrogeant le règlement 972 décrétant la réalisation de travaux de gainage d'aqueduc et d'aménagement sur une partie de la rue Quévillon et un emprunt n'excédant pas 3 800 000 $ pour en acquitter le coût;
- Demande de précisions quant au nombre de logements prévus dans le cadre du projet de redéveloppement résidentiel sur les lots 6 003 665 et 6 003 666 situés sur la rue Riendeau;
- Demande de précisions quant au dépôt d'une plainte officielle à la Commission municipale du Québec;
- Demande d'information quant au zonage applicable au terrain visé par le projet résidentiel au parc Saint-Charles.

Fin de la 2e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L’ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l’assemblée à 22 h 10.

Le maire,	*La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,*
_____	_____
Martin Damphousse	Mylène Rioux, OMA